

LE P'TIT MAREUILLAIS

ETE 2017

Chères Mareuillaises, chers Mareuillais,

Bonjour et bienvenue dans votre petit journal d'été. Un été plus ou moins chaotique jusqu'à maintenant avec des périodes de canicule et des journées fraîches et pluvieuses. Mais nous n'avons pas le choix...

Un été calme sur votre commune. Nous nous préparons pour les travaux à venir sur nos places de la mairie et de l'église; Travaux qui devraient débiter fin août, début septembre. A cette occasion, l'accès à ces places sera limité, voire interdit durant quelques jours. Nous vous informerons le moment venu. Le muret de clôture de la place de la mairie est pratiquement terminé.

Nous avons souhaité refaire ces deux places afin de donner au centre du bourg une nouvelle image et mettre en valeur l'église et la mairie.

Je vous informerai dans ce journal de l'avancée du dossier photovoltaïque, le choix du conseil municipal concernant les rythmes scolaires, et je vous ferai un point sur le projet de territoire du Rouillacais et le PLUI.

Vous pourrez également prendre connaissance des soucis que nous avons avec le personnel et plus particulièrement les contrats aidés.

Je vous souhaite, ainsi que les membres du Conseil municipal, un bel été à Mareuil ou ailleurs.....

Bonne lecture à vous.

POINT SUR LES TRAVAUX....

Les travaux de voirie :



Comme annoncé sur le petit journal de mai dernier, l'entreprise ECOPATCHER a effectué des travaux d'amélioration mécanique de la chaussée sur les rues suivantes : dans le bourg, rue du Clos, Impasse d'Eole, rue du Levant, VC 4 en direction de Rouillac jusqu'au carrefour de Beaulieu, rue du Clocher. Au Plessis, rue Traversière (de la place jusqu'à la rue du Logis), rue du Puits.

Sur la voirie, pas d'autres travaux remarquables en ce début d'été, mis à part la construction du muret à l'entrée de la Place de la Mairie. Ce dernier devrait être terminé dans les jours à venir; ils ont été effectués par l'entreprise Frédéric SOUBRIER de Fleurac pour un coût TTC de 1 425 euros. Enfin, les modifications de priorité aux intersections des RD75 et 381 sont terminées. Pour avoir constaté à plusieurs reprises la circulation entre les 2 stop, il y a un mieux sur la vitesse, mais certains véhicules reprennent vite de l'élan. A voir. Pas de retours négatifs (à part deux administrés mécontents).....

Nous poursuivrons l'an prochain (dans la mesure du possible) par un aménagement de la RD75 entre l'école et le grand virage à hauteur de la rue des Prairies.

A noter également la réfection du parking de l'école, là où un véhicule avait brûlé et endommagé l'enrobé. L'entreprise SCOTPA est intervenue.

Les travaux de voirie courants ont été réalisés en interne; à savoir la campagne de broyage sur les voies communales et les chemins ruraux qui vient de se terminer et les « nids de poule » sur les voies communales qui ont été comblés à l'enrobé en interne également.

D'autres travaux vont débuter très bientôt : les travaux du FDAC sur les places de la mairie et de l'église. Nous avons rencontré à plusieurs reprises le bureau d'études BETG pour définir les points les plus importants de ces travaux, à savoir l'évacuation des eaux pluviales, la circulation et le stationnement des véhicules. Création de 3 emplacements de stationnement sur les deux Places et une place handicapé sur chaque site. Prise en charge des eaux pluviales, création et réfection de la voirie. Aménagement du parvis de l'église et accès à la mairie en enduit clair. Ces deux parties seront interdites à la circulation et l'accès sera fermé.

Il s'agit de places et non de parkings. L'entreprise SCOTPA devrait intervenir fin août début septembre.

Enfin, des devis sont en cours pour un éventuel marquage au sol (à définir) du parking de l'école et l'implantation de plots en bois en lieu et place des barrières installées provisoirement.

Au cours de cet automne, un élagage des tilleuls de la cour de l'école est prévu afin de faire intervenir l'entreprise ECOPATCHER pour une amélioration de la surface, mais c'est très compliqué avec les racines des arbres.

Les travaux des bâtiments :

A l'école, des travaux d'entretien et de réparation sont effectués à la demande. Un devis est en cours pour le remplacement éventuel des volets de la bibliothèque, ainsi que du portail d'entrée.

A la salle des fêtes, des travaux de peinture pour les volets et les fenêtres sont prévus en interne. Concernant les fenêtres à l'arrière du bâtiment, celles-ci sont totalement dégradées et des devis pour les remplacer sont en cours. A noter également la poignée et la serrure de la porte de secours qui ont été cassées.

Au cimetière, l'entretien courant est assuré par les employés communaux et ce régulièrement.



A l'église, nous attendons le couvreur pour les ardoises du clocher et les tuiles du bâtiment. Celui-ci a été relancé.

Pas de travaux particuliers au niveau de la mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

Projets photovoltaïques :



Pour les deux projets, un dossier a été déposé auprès de la région pour connaître la subvention à laquelle nous pouvons prétendre, dans le cadre du FEDER; il est évident que le projet de l'ombrière des trois chênes au terrain de football ne pourra être réalisé qu'avec l'obtention d'une aide financière. Pour obtenir la réponse à ce dossier, le délai se situe entre 3 et 6 mois. Nous attendons également le résultat de l'étude d'ENEDIS (ERDF) concernant le raccordement.

Pour le projet toiture salle des fêtes rue des écoles, une déclaration a été déposée auprès des services de l'état.

Si tous les éléments sont positifs, les travaux pourraient débuter en février 2018 pour le projet rue des écoles et début d'été 2018 pour l'ombrière. Dossier à suivre.....

Rythmes scolaires :



En 2013, l'Etat avait imposé la semaine des 4 jours et demi à chaque collectivité, avec la mise en place des TAP (temps d'activités périscolaires) pris en charge par la collectivité, le SIVOS avec une participation financière versée par l'Etat. La mise en place a été compliquée en 2014, mais les deux écoles du RPI, par l'intermédiaire des agents du SIVOS, ont pu présenter aux enfants des activités ludiques et intéressantes;

Fin juin 2017, le 28 exactement, le ministre de l'éducation nationale a remis cette semaine des 4 jours et demi en question et a proposé aux collectivités, la possibilité de revenir à la semaine des 4 jours. Au choix de chacun!!! Le conseil d'école du RPI a voté majoritairement pour le maintien de la semaine des 4 jours et demi. Aux conseils municipaux de se prononcer. Le conseil municipal de la commune de Courbillac a délibéré majoritairement pour la semaine des 4 jours. Le conseil municipal de la commune de Mareuil a préféré suivre le choix du conseil d'école et rester pour cette année 2017-2018 à la semaine des 4 jours et demi.

Le consensus n'ayant pas été trouvé entre les conseils municipaux et le conseil d'école, l'inspection académique a tranché et maintenu la semaine de 4 jours et demi sur notre RPI.

A noter qu'au niveau de la Charente, 34 établissements sur 130 repassent aux 4 jours et sur le territoire de la communauté de communes du Rouillacais, 4 écoles restent à la semaine de 4 jours et demi : Genac-Bignac, Saint Genis d'Hiersac, Mareuil et Courbillac. Les 5 autres basculent à 4 jours. A voir l'an prochain.

Point sur le projet de territoire du Rouillacais

Démarrage du projet en avril 2017 avec le cabinet ARCHOS.

De très nombreuses réunions auxquelles j'ai participé (10) et au cours desquelles ont été développées les attentes et les réflexions de chacun. Des questionnaires ont été distribués dans chaque foyer du Rouillacais et Mareuil a eu de bons retours. Je vous en remercie. Les entreprises ont été réunies, les associations également; Des entretiens individuels ont été menés par le cabinet de consultants ARCHOS qui nous guide et nous aide sur ce projet.

Des réunions de conseils municipaux ont été mises en place sur tout le territoire.

L'étape suivante est un recueil de toutes ces interventions que le cabinet ARCHOS a rédigé et adressé à chaque membre du comité de pilotage; Super livre de détente pour les vacances!!!!!!

A la rentrée de septembre, reprise des travaux et brassage de toutes les informations pour aboutir d'ici la fin de l'année 2017, début 2018 au projet de notre territoire.

Point sur le PLUI -plan local d'urbanisme intercommunal

Démarrage en avril 2017 avec le cabinet URBAM- séminaire mars 2017-

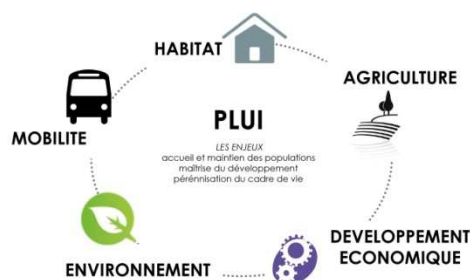
Premier questionnaire en février 2017 sur chaque commune

Réunions un peu moins nombreuses que pour le projet de territoire mais tout aussi importantes, voire plus, 6 au total auxquelles ont participé Mrs Jarosz, Lefort, Gillois et moi-même.

Un diagnostic complet a été fait sur tout le territoire avec les spécificités de chaque commune, son bâti, son patrimoine, la viticulture, l'agriculture, les paysages, la biodiversité, les cours d'eau, etc.....

Ce diagnostic a été présenté en réunion où chaque commune était représentée. La prochaine étape à l'appui du diagnostic est la définition des orientations du PADD (projet d'aménagement et de développement durables). Les travaux reprendront à la rentrée. Mon opinion, après avoir entendu le rapport de présentation, est qu'il va être de plus en plus difficile de construire dans nos petites communes et que les surfaces allouées à la construction seront réduites et essentiellement concentrées dans des zones déjà urbanisées. Je pense que les réunions à venir risquent d'être tendues.....Mais ce n'est que mon avis!!!

Les cabinets URBAM et ARCHOS travaillent en lien sur les deux projets.



Point sur le personnel

Pas de changement au niveau de la secrétaire de mairie, laquelle effectue 17h30 sur la commune et remplit parfaitement ses fonctions. Elle est souvent sollicitée par les administrés et parvient néanmoins à s'acquitter de ses tâches administratives.



Au niveau de l'agence postale, l'agent en charge de ce travail m'a annoncé son prochain départ en retraite (au 1^{er} décembre 2017); Elle peut néanmoins continuer à travailler et souhaite poursuivre son travail à l'agence postale 15 heures par semaine.

Elle ne souhaite plus effectuer les 8 heures de ménage mensuelles pour l'entretien des locaux poste et mairie.

Au niveau des services techniques, c'est un peu plus compliqué; Nous avons actuellement Mr Pereanu en contrat aidé et travailleur handicapé 26 heures par semaine; le reste de son temps étant alloué au SIVOS pour la conduite du bus. Son contrat se termine fin avril 2018 et je n'ai aucune idée à ce jour de l'aide que nous aurons par la suite. C'est un employé sérieux et travailleur que nous souhaitons garder.

Nous avons aussi un agent missionné par le centre de gestion, Mr Gaumet, avec une prise en charge de 75%. Il effectue 35 heures par semaine et est très efficace dans son travail. Sa mission se termine le 8 août prochain et il est de nouveau missionné pour 3 mois dans la commune de Gensac la Pallue. J'ai demandé au centre de gestion une nouvelle mission de 3 mois à dater du 1^{er} novembre et j'attends la réponse. Durant les 3 mois qui viennent, j'ai demandé à l'association INSERT'R de Rouillac de nous réserver des jours de travail selon nos besoins. Il est envisagé ensuite de recruter Mr Gaumet à mi-temps, si ce dernier n'a pas de proposition plus intéressante sur une autre collectivité. Je recherche une commune qui aurait besoin d'un employé à mi-temps pour qu'il ait un temps plein. A suivre.....

Se pose ensuite le cas de Mr Morellet qui est en congé sans solde « aidant familial » depuis le mois de février 2017. Son contrat aidé a été renouvelé du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018. Depuis le 1^{er} août, il est en arrêt de travail car il s'est cassé le poignet. Nous ne savons absolument pas quand il reviendra, s'il pourra effectuer les travaux demandés, et si son contrat sera aidé ou pas. Ce sont des questions bien embarrassantes pour nous, mais à l'heure actuelle nous ne pouvons pas compter sur lui.....



Conciliateurs de justice

Les tribunaux d'instance d'Angoulême et de Cognac souhaitent recruter de nouveaux conciliateurs de justice. Il a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige.

C'est une mission bénévole, seul un défraiement pour les frais engagés par le conciliateur étant prévu.

Il est à noter que cette mission ne peut être remplie que par les personnes justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine juridique et qui n'exercent aucun mandat électif.

Merci d'en parler autour de vous.

Les personnes intéressées devront envoyer une lettre de motivation ainsi qu'un CV au juge directeur du tribunal d'instance d'Angoulême, place Francis Louvel, 16000 ANGOULEME. Ils devront joindre aussi les justificatifs attestant de leur expérience d'au moins 3 ans dans le domaine juridique. Ils peuvent prendre contact avec le tribunal au 05 45 37 11 62.



Lutte contre les frelons asiatiques

Le Département de la Charente nous a envoyé un courrier nous informant qu'il ne reconduisait plus le dispositif de contribution financière, pour la destruction des nids de frelons asiatiques. En effet, depuis la loi NOTRe ne permet plus au conseil départemental d'apporter cette contribution financière. Après discussion, le conseil municipal a décidé de prendre en charge, en totalité, la destruction des nids.

Si vous avez un nid de frelons asiatiques, vous devez contacter la mairie en nous indiquant, si possible, la hauteur et le diamètre du nid. Nous contacterons ensuite, l'apiculteur qui interviendra assez rapidement.

Mise à disposition d'un ordinateur

Devant la recrudescence des démarches administratives dématérialisées, le conseil municipal a décidé de mettre à disposition des habitants de Mareuil un ordinateur à la mairie. Il vous permettra de faire vos démarches par Internet ainsi que vos courriers. La secrétaire de mairie et la gérante de l'agence postale seront à votre disposition, si vous avez besoin d'aide.

Si vous rencontrez des difficultés par rapport à certaines démarches, vous pouvez également contacter la secrétaire de mairie qui vous apportera son aide. Afin de gérer au mieux les tâches du secrétariat, nous vous remercions de bien vouloir contacter la secrétaire de mairie avant, afin de voir ensemble un créneau horaire pour effectuer votre démarche en toute tranquillité et discrétion.

Voilà rapidement brossées les dernières nouvelles de votre commune. Nous avons fait un point d'étape de nos finances à 6 mois et nous avons respecté nos engagements, mis à part au niveau de l'entretien des matériels roulants, car nous avons eu de gros soucis avec le tracteur.

Je voulais aussi vous dire que j'ai été très ennuyée d'avoir été obligée d'annuler notre petite soirée du 13 juillet, mais je n'ai pas voulu me mettre hors la loi pour le feu d'artifice. Le conseil municipal m'a suivie. Je trouve dommage que les communes comme la nôtre soient privées d'une petite manifestation, mais cela devient de plus en plus compliqué et risqué.....

Je profite également de ce journal pour vous rappeler que les feux de plein air sont INTERDITS jusqu'au 30 septembre 2017.

Je reste à votre disposition si besoin.

Bonne fin d'été à toutes et tous et à très bientôt.

